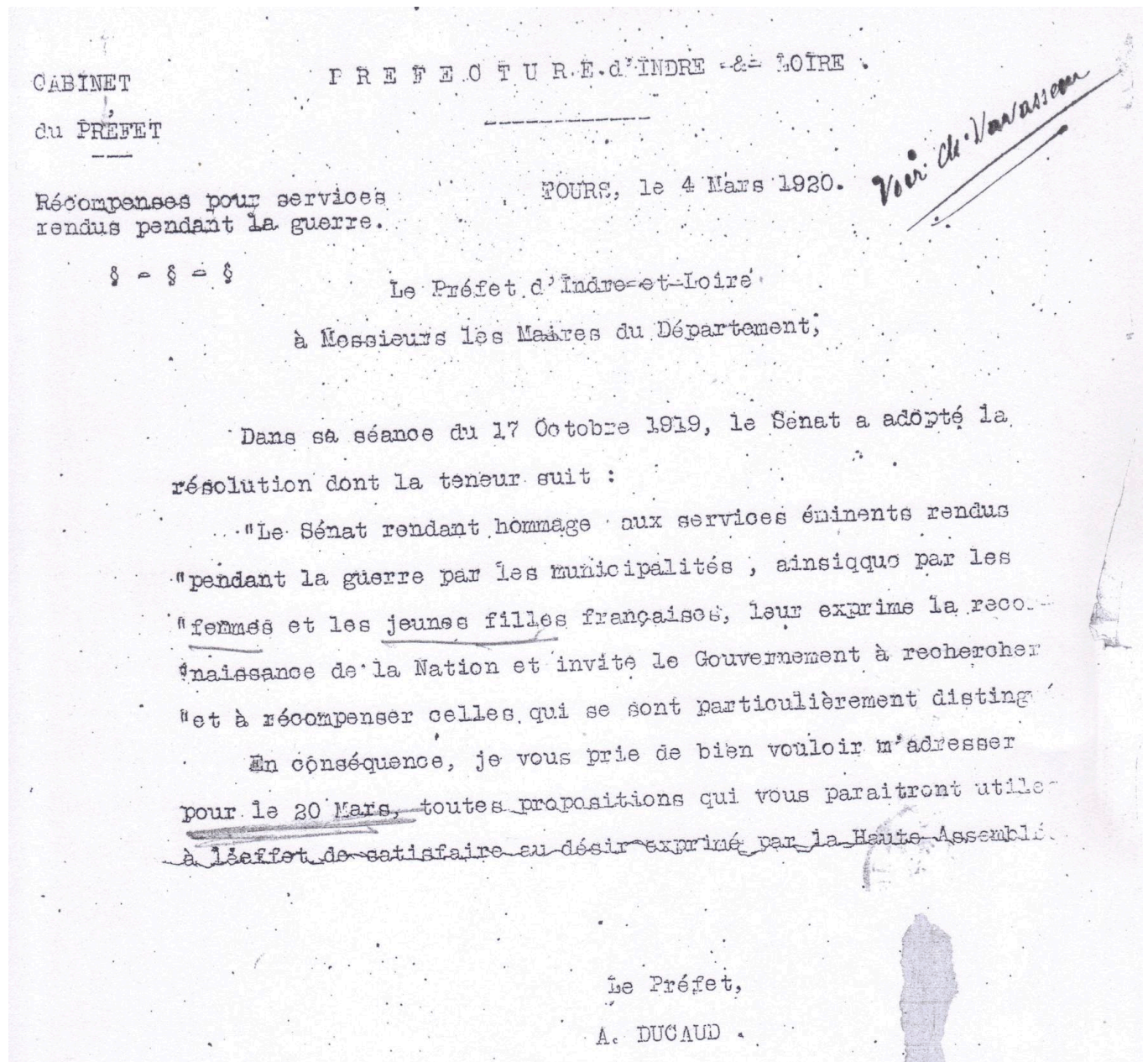


LES FEMMES DISTINGUÉES POUR SERVICES RENDUS

Document 1 : Circulaire du préfet d'Indre-et-Loire aux maires du département

AD Indre-et-Loire 1 M 463



Document 2 : Réponse et proposition du maire de Saint-Règle

AD Indre-et-Loire 1 M 463

7 41 905

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

CANTON D'AMBOISE

MAIRIE
de
SAINT-RÈGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

PROFECTURE d'Indre-et-Loire
18 MARS 1920
CANTON D'AMBOISE

Le 16 Mars 1920

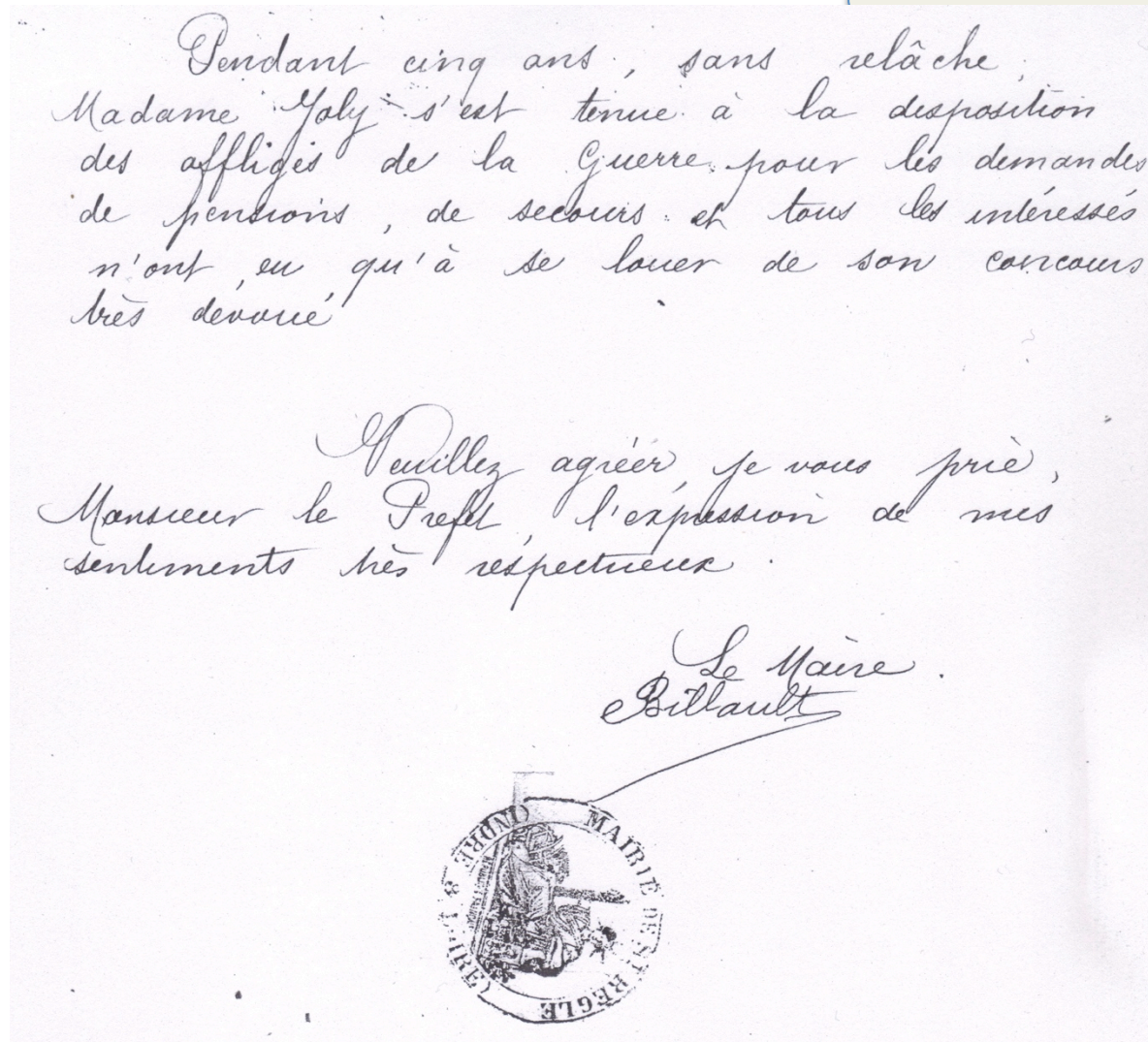
Monsieur le Prefet,

Pour répondre à votre demande du 4 Mars j'ai l'honneur de vous signaler comme ayant rendu des services pendant la durée de la guerre, Madame Galy institutrice et secrétaire de Mairie à St. Règle.

Collaboratrice d'un conseil municipal très incomplet, d'un maire âgé et toujours malade elle a assuré un service très pénible, ne prenant ni vacances, ni congés. Grâce à son initiative, les réquisitions, les distributions à l'aide de cartes se sont effectuées sans difficulté et sans ennui.

Elle s'est occupée avec sollicitude des Réfugiés, les installant, les encourageant et même leur donnant asile chez elle.

Malgré la lourde tâche que lui imposait le service de la Mairie elle a rempli consciencieusement ses devoirs d'institutrice, trouvant encore du temps pour faire travailler pour nos soldats du front et pour les hopitaux. Toutes les ventes d'insignes ont été organisées par elle.



Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la circulaire ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Qu'a proposé le Sénat ? Qui doit être récompensé ? Pour quelles actions ?
4. A quelle date le Sénat a-t-il voté cette résolution ? Sous quel autre nom est-il désigné dans la note du préfet ?

Questions sur le Document 2 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la lettre ?
3. Localisez la commune de Saint-Règle. De quel type de commune s'agit-il ?
4. Qui le maire propose-t-il de récompenser ?

5. Relevez toutes les raisons qui justifient l'attribution d'une récompense à cette femme.
6. Pourquoi l'institutrice est-elle aussi secrétaire de mairie ? Pourquoi le conseil municipal est-il « très incomplet » ?
7. Expliquez le terme « réquisitions ». Quels types de produits Mme Joly a-t-elle pu « distribuer à l'aide de cartes » ?
8. D'où viennent les « réfugiés » qui arrivent en Touraine ?
9. Quel type de « travail » pour les soldats et les hôpitaux a-t-elle pu faire réaliser à ses élèves ?
10. Recherchez ce que sont les « insignes » vendus par les civils pendant la guerre.
11. De quelle manière le maire de la commune met-il en évidence les qualités morales de cette femme et les « services rendus pendant la guerre » ?

¹ Vous pouvez consulter la base de données Cassini pour préciser votre réponse:
http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php#